



Restitution du dépôt de garantie

Par **workingirl**, le **02/02/2008** à **13:21**

Bonjour,

Je vais quitter mon appartement dans 2 mois, la dernière fois, j'ai été victime de mon bailleur qui m'a rendu ma caution 7 mois après l'état des lieux de sortie sachant que j'ai dû tenter une action en justice. D'ailleurs, je n'ai toujours pas de réponse du tribunal d'instance car j'avais demandé des dommages et intérêts (cela fait 1 an et demi que j'attends), le pire c'est que je risque de payer les frais d'avocat de mon bailleur si je n'ai pas gain de cause.

Voici mes questions : est-ce que je peux me permettre de ne pas payer mes 2 derniers mois de loyer ? Quels sont les risques pour moi ? Pour mes garants ?

Actuellement, une procédure est en cours car j'ai eu 2 dégâts des eaux avec des origines de fuites différentes, l'appartement est en mauvaise état, mon assurance étudie toujours mon dossier, l'assurance du syndic de copropriété va se retourner contre l'assurance de ma voisine du dessus, bref, c'est un véritable sac de noeuds.

Je suis très inquiète pour la suite des événements. Que dois-je faire ?

Merci.

Cordialement.

Par **Mike46**, le **02/02/2008** à **13:24**

Bonjour,

Je vous conseil vivement de payer vos 2 derniers mois de loyer pour ne pas paraitre de mauvaise foi devant un tribunal si il devait y avoir un litige avec votre propriétaire, de plus vos

garants seraient dans l'obligation de régler ces deux mois non payés.
Cordialement

Par **workingirl**, le **03/02/2008** à **14:36**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu aussi vite, par contre, la bonne foi n'a pas payer la dernière fois, j'ai été victime de la mauvaise fois de mon bailleur, il a fallu que je le traîne au tribunal pour avoir ma caution (7 mois plus tard) et la justice m'a énormément déçu et va peut-être me pénaliser pour avoir été honnête.

Donc, ce que je compte faire c'est envoyer un courrier recommandé précisant qu'il garde les 2 mois de caution et je leur enverrais avec un chèque avec la différence.

Trop de personnes sont victimes de ces agences, bailleurs et propriétaires malhonnêtes et je pense très franchement avec cette agence que je vais courrir pour récupérer mon argent.

Ma question est : si je paie tout ce que je leur dois je ne prendrais pas risque ? Pourquoi, ils me poursuivraient si je suis en règle ?